

Procès Verbal
Séance plénière du 21 octobre 2020
14 heures 00

Amphithéâtre Abbé Grégoire
292, rue Saint Martin – accès 16 – PARIS 3^{ème}

Le président de l'Assemblée des Chaires du CNAM (ADC) déclare la séance ouverte à 14h05, le quorum étant atteint.

La réunion a lieu en présentiel conformément aux recommandations de la tutelle et compte tenu des votes qui auront lieu. L'ADC suit sur ce point les modalités de réunion du Conseil d'administration (CA) du CNAM. Il est rappelé que les membres de l'assemblée élus dans les conseils sont les titulaires et que donc les procurations ne peuvent pas être données à un membre suppléant, mais doivent l'être à un autre membre, ou bien au président, sans nom, avec faculté de transmettre. Chacun ne peut être porteur que d'une procuration ; chaque voix sera matérialisée par un carton vert à utiliser pour les votes que ceux-ci soient à main levée ou à bulletin secret.

En ouverture l'assemblée s'associe aux cérémonies d'hommage du collègue Samuel Paty assassiné à Conflans vendredi dernier. Le CNAM a fait une minute de silence lundi à midi sur tous ses sites. Notre assemblée doit réfléchir sur ce drame atroce. Un texte intitulé « Appel à la défense de nos libertés », coordonné par Laurent Cappelletti avec Alain Bauer, Cynthia Fleury et Marc Himbert, est proposé à la signature parmi les personnels du CNAM. Il est mis à disposition des membres de l'Assemblée. Ce qui est en jeu c'est la capacité à exercer son esprit critique et à devenir un citoyen actif au service du pays. C'est en s'acquittant de cette tâche que notre collègue a été assassiné. Marc Himbert conclut ce moment en lisant un extrait de l'article 1^{er} du titre 1^{er} de la constitution française. Il demande ensuite à l'assemblée une minute de silence et de recueillement.

Quatre nouveaux membres, installés professeurs du CNAM depuis la séance précédente, sont désormais membres de l'ADC ; le président Himbert souhaite donc la bienvenue à :

- Axel Buendia sur la chaire *Médias interactifs numériques, représenté*
- Emmanuel Jovelin sur la chaire *Travail social et intervention sociale, représenté*
- Sandrine Lemery sur la chaire *Actuariat, présente*
- Bertrand Réau sur la chaire *Tourisme, voyage et loisirs, présente*

Marc Himbert indique que la fin de séance ne peut, pour des raisons logistiques, excéder 17h30. Il rappelle que les membres de l'ADC ont reçu une proposition d'ordre du jour de la réunion, en cinq points, dont un consacré aux questions diverses, à propos desquelles il sollicite l'assemblée. Aucune demande d'inscription de question diverse à l'ordre du jour n'est formulée.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 juin 2020

(rapporteur : L. Cappelletti)

Marc Himbert rappelle que le PV de la séance de l'ADC du 24 juin 2020 a retranscrit les points de l'ordre du jour et leur traitement, en particulier l'élection du bureau de l'ADC, la création de six chaires et la réception de quatre projets de chaire. En l'absence de modifications demandées du PV, il propose d'approuver le PV, ce qui est fait à main et carton levés, à l'unanimité.

2. Modalités de formulation des propositions de création, renouvellement ou modification de chaires par l'Assemblée

(rapporteur : M.Himbert)

Marc Himbert décrit les documents qui ont été successivement transmis aux membres de l'ADC concernant l'évolution des modalités de formulation des propositions de création, renouvellement ou modification de chaires par l'Assemblée. Il distingue les modalités de dépôt de projets de chaires et les modalités d'instruction des projets. Concernant ces modalités et leur évolution selon un processus d'amélioration continue, le bureau de l'ADC a décidé durant l'été de chercher les modalités les plus collégiales en restant dans le cadre du nouveau décret des PRCM et du règlement intérieur du CNAM (art 12.1.1). Pour les six projets de chaire présentés et votés aujourd'hui, les modalités employées ont respecté les règles. De nouvelles modalités sont aujourd'hui proposées pour le futur, afin de profiter de l'expérience acquise en combinant mieux l'autonomie de l'assemblée et la campagne d'emplois du CNAM ; afin également de cultiver la collégialité des délibérations et la clarté des décisions prises, « clarté » semblant au président Himbert préférable à « transparence » dont le sens en physique désigne un milieu qui absorbe ou diffuse d'autant plus l'énergie des ondes qui le traversent que les interactions entre elles sont fortes. Il souhaite également ne pas enfermer les processus dans des procédures trop complexes qui empêcheraient chacun de proposer des projets de chaires, ou bien dans un calendrier trop étroit qui empêcherait de se donner du temps afin de proposer une stratégie de création.

Donc le document final transmis pour l'amélioration des modalités distingue bien l'instruction du projet de chaire et la délibération en vue de la proposition d'une création de chaire qui est la donnée de sortie de l'ADC. Voilà les points de vocabulaire. Pour l'instruction des projets de chaires, tout proposant ou porteur de projet sera identifié ; l'ensemble des membres de l'assemblée sera informé dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt, qu'il s'agisse de rejoindre le groupe des proposant ou de participer à l'instruction du projet. Puis le bureau désignera aux fonctions de rapporteur, choisissant au sein de l'assemblée, a priori à l'extérieur du groupe des proposant. Cette modalité d'instruction a pour ambition de favoriser les projets en gestation et de permettre à tous ceux qui le souhaitent de se manifester. Le rapporteur clairement désigné prendra l'attache des proposant et des personnes mentionnées au règlement intérieur pour la préparation de son rapport. Il est donc proposé de restreindre le choix des rapporteurs par rapport aux modalités d'origine. Lorsque le projet viendra en présentation à l'ADC, le proposant le décrira et le rapporteur le rapportera puis l'assemblée délibèrera.

Le président Himbert explique qu'il a été, au cours des dernières semaines, saisi par des demandes contradictoires en vue de formaliser les modalités d'instruction et de délibération. Certains voudraient ainsi que l'assemblée ne soit qu'une instance de validation de pure forme de projets des EPN. D'autres considèrent que l'assemblée ne devrait se saisir des projets des seuls PRCM. La réalité doit s'inscrire entre ces deux extrêmes, en conformité avec l'arsenal réglementaire, qu'il

s'agisse du décret du 31 octobre 2019 ou du règlement intérieur de l'établissement (ce dernier pouvant, si besoin, être modifié par notre conseil d'administration).

En pratique, le bureau de l'ADC propose donc qu'un projet de chaire, après délibération, ait trois issues possibles, faisant l'objet chacune d'un vote.

- Une demande de complément d'instruction
- Un avis négatif
- Un avis positif conduisant à une proposition de création de chaire ayant vocation à être proposé au ministre après avis conforme du CA

Par souci d'efficacité, de cohérence et de clarté, le règlement intérieur a prévu de coupler la formulation des propositions de chaire à la campagne annuelle d'emplois. Notre assemblée, dans ses débats, prendra évidemment en compte la cohérence des actions de l'établissement. Il appartient cependant de tenir compte des moyens disponibles, dont l'arbitrage relève du CA. Aussi, pour les chaires votées avec un avis positif une mention « prioritaire » sera également proposée et soumise au vote. ON peut ainsi anticiper, ne pas attendre le départ d'un collègue PRCM pour réfléchir sur une chaire, peut-être non prioritaire à court terme...

Le texte résumant ces propositions, transmis aux membres de l'assemblée préalablement à la réunion, a vocation à s'appliquer dès son adoption : pour la partie « instruction », pour les prochains projets de chaires ; pour la partie « délibération », dès aujourd'hui. Et si, instruite par l'expérience, l'assemblée estime qu'on peut faire mieux, un nouveau texte sera rédigé, dans une logique d'amélioration continue.

Après cette présentation, le président Himbert ouvre le débat.

Philippe Durance : Je persiste à penser que « transparence » est le bon mot. Je remercie l'Administrateur Général du CNAM pour la création de l'ADC qui est fondamentale. Elle est la gardienne du temps long. Et donc quand on décide d'une chaire, on en prend pour dix ans, vingt ans ou trente ans. Donc on ne peut pas se précipiter et il faut prendre le temps de débattre de manière contradictoire. C'est pourquoi les modalités des six chaires discutées aujourd'hui ne me conviennent pas parce qu'il y a un seul rapporteur et que le proposant doit être différent du rapporteur. Par ailleurs, ce n'est pas le lieu aujourd'hui de travailler sur ces procédures.

Karim Medjad : Je suis sensible au propos de Philippe Durance. On s'est beaucoup attardé sur la procédure et moins sur l'expertise. Tous les sujets sont importants. La question centrale est de savoir si le CNAM peut se positionner et est-ce que ce sujet fait sens chez nous ? Est-ce que le sujet peut trouver une place au CNAM ? Nous allons vivre des moments durs au plan des budgets. Comment se positionner par rapport à cela ? Nous avons tous intérêt à sanctuariser ce processus.

Marc Himbert : Les modalités proposées, qui respectent les règlements (décret et RI), sont évidemment des documents qui peuvent faire l'objet d'amélioration. On peut ainsi imaginer de désigner deux ou trois rapporteurs. Néanmoins l'article 12.1 du RI précise un « rapporteur », au singulier, par projet de chaire. Peut-on comprendre ce terme comme fonctionnel ? Faut-il alors changer le RI ? Pourquoi, plutôt que de proposer des modalités en théorie, ne pas expérimenter celles-ci. en pratique et en tirer des conséquences quant à leur évolution ?

Manuel Zacklad : Il y a un contexte difficile de contraintes. C'est pour cela que l'on regarde le processus. Or dans le RI, il est écrit que le bureau désigne un rapporteur après concertation avec les EPN. Il faut que cette concertation ait lieu.

Marc Himbert : La concertation est bien prévue lors de l'instruction d'un projet de chaire par le rapporteur ; elle n'est pas exigée du bureau pour la désignation de celui-ci, mais semble naturelle.

Nicole Gnesotto : C'est vrai qu'il faut une expertise et c'est précisément la mission du rapporteur en se concertant avec des experts du domaine pour réaliser son rapport. Ce point ne fait pas donc débat. Sur les chaires ministérielles, car une des six chaires proposées aujourd'hui en est une et peut expliquer les réticences exprimées, il y a un débat entre ceux qui considèrent que c'est un scandale et ceux qui pensent que c'est du réalisme politique au nom de celui qui nous paie à savoir le ministère. Or à ma connaissance, sur les dernières chaires ministérielles créées, par exemple celle d'Alain Bauer, de Cynthia Fleury ou moi-même, est-ce qu'elles auraient nuit au CNAM ? D'évidence pas et donc on peut faire confiance au CNAM en la matière. Par ailleurs, elle ne comprend pas les critiques sur le fonctionnement de l'ADC. D'une part parce que, et cela a été dit, ce fonctionnement est fondé sur l'amélioration continue et peut donc évoluer en fonction des évaluations faites cela dans le cadre des règles en vigueur. D'autre part, parce qu'avant l'installation de l'ADC, le corps des chaires et leur processus de création n'existait pas institutionnellement. Aujourd'hui, ils existent. Donc si la première décision qui est demandée à l'ADC, c'est de ne pas prendre de décision en se drapant dans le temps long de l'éternité, elle n'y souscrit pas.

Valérie Cohen-Scali : Merci au bureau de l'ADC qui a fait une clarification des modalités d'instruction et de délibération. Du point de vue des professeurs d'universités de l'ADC, il lui semble qu'une proposition d'associer un PRCM et un PU pour faire les rapports serait une bonne solution.

Jean-Claude Ruano-Borbalan : Les propos des uns et des autres me montrent qu'il y a l'espace pour remettre à un processus de temps moyen les six chaires, avec un temps de réflexion supplémentaire. Nous sommes bien dans une logique où l'on n'arrête pas un processus parce que l'on pense qu'on a un meilleur processus. C'est la logique de l'amélioration continue. On a une campagne d'emplois à faire et les votes donnent la possibilité de reporter l'analyse pour celles et ceux qui pensent qu'elle doit l'être. Voilà le type de délibération sur chacune des chaires que nous allons avoir.

A l'issue des débats, la proposition des modalités d'instruction et de délibération fait l'objet d'un vote ; elle est adoptée à la majorité des votants avec 4 voix contres et 2 abstentions.

3. Examen de projets de création ou de renouvellement de chaires*

a. Chaire *Hydrogène et énergies décarbonées* (rapporteur : S. Lefebvre)

Le président Himbert appelle le professeur Stéphane Lefebvre pour rapporter ; il rappelle que, comme notre collègue n'est pas membre de l'ADC, il ne pourra plus rapporter en d'autres occasions selon les procédures qui viennent d'être adoptées ; on rencontrera la même situation pour les chaires « 2ducation artistique et culturelle » et « Laïcité ». Le professeur Lefebvre présente son rapport, qui a fait l'objet d'une communication préalable aux membres de l'ADC. Il détaille les raisons pour.

lesquelles la création d'une chaire « hydrogène et énergies décarbonées » est d'une grande importance pour le CNAM. Puis le débat est ouvert.

Karim Medjad : J'ai lu le rapport avec intérêt. Ce que je ne sais pas c'est pourquoi une chaire hydrogène est ce qu'il faut au CNAM plutôt qu'une chaire transition énergétique. Par ailleurs, quand je vois les partenaires industriels j'ai du mal à comprendre.

Christian Amatore : Je suis électrochimiste, membre de l'Académie des sciences et tout repose sur l'électrolyse de l'eau. Je confirme le rapport qui a été présenté mais il faudrait un adossement sur l'électrotechnique de puissance, essentielle aux électrolyses. L'électricité devra bien venir de quelque part, en particulier du nucléaire.

Philippe Fravallo : Merci pour le rapport. En région, dans un contexte favorable industriel, une chaire hydrogène aurait beaucoup de sens.

Iraj Mortazavi : Merci pour cette intervention de Stéphane Lefebvre. Il y a cinq ans, la voix semblait toute tracée car l'hydrogène semblait trop dangereux. Depuis il y a eu des évolutions remarquables et très récemment les constructeurs réfléchissent aux combustibles de type hydrogène, par exemple Mitsubishi.

Stéphane Lefebvre : une chaire hydrogène et énergies décarbonée fait grand sens car l'image du CNAM sur la question doit être modernisée pour qu'il apparaisse sur ce domaine. De plus un universitaire serait probablement trop spécialisé avec une vision moins large qu'un titulaire de chaire. Concernant l'hydrolyse, je ne suis pas convaincu. Par ailleurs, l'accueil d'une telle chaire a été très favorable en région, par exemple Auvergne-Rhône-Alpes et Normandie.

Marc Himbert déclare le scrutin ouvert et comme plusieurs membres de l'ADC l'ont demandé, celui-ci a lieu à bulletin secret.

À l'issue du scrutin (75 votants), il est décidé de délibérer (65 voix contre 6), et la proposition de création de la chaire hydrogène et énergies décarbonées est votée à la majorité (65 voix contre 1), avec la mention prioritaire (48 voix contre 17).

b. *Chaire Éducation artistique et culturelle*
(rapporteur : O.Faron)

Marc Himbert appelle Olivier Faron, administrateur général du CNAM, pour rapporter. La chaire éducation artistique et culturelle a en effet, de fait, été proposée par le ministre de tutelle ; il a semblé légitime au bureau de l'ADC que ce soit l'administrateur général qui rapporte.

Olivier Faron salue tout d'abord les membres de l'ADC et en particulier toutes les personnalités extérieures qui enrichissent la réflexion de l'établissement. Il expose son rapport qui a fait l'objet d'une communication préalable aux membres de l'ADC. En particulier, il précise qu'il souhaite défendre une chaire d'éducation artistique et culturelle au CNAM car elle renvoie à une politique publique avec une volonté du président de la République de passer à une éducation artistique et culturelle pour tous. Dans la « maison de Grégoire » on ne peut qu'être concerné par une telle politique publique portée par trois ministres : culture, enseignement supérieur et recherche et éducation nationale. Il rappelle la décision de ceux qui portent ce projet qu'il y ait un institut dédié à Guingamp, l'INSEAC, piloté par le CNAM. Cette politique publique s'est déjà traduite par trois postes d'enseignants et le soutien financier à la chaire. Il a eu l'occasion de présenter la création de

l'INSEAC aux instances. La convention de création a été présentée en bibliothèque du CNAM le 3 février 2020 en présence des trois ministres concernés. La chaire correspond aux missions de formation de l'EPN 16 et c'est l'Institut INSEAC qui déploiera les formations. Pour synthétiser la confiance sur ce projet majeur : il s'agit d'une reconnaissance de notre établissement et un nouvel investissement. L'ensemble du dispositif est financé par les différents acteurs professionnels.

Caroline Lecourtois : le projet est porté par le ministère de la culture. Quels sont les partenariats envisagés vers les établissements d'enseignement culturel ?

Tarek Raissi : Je suis mal à l'aise pour donner mon avis (c'est ma position personnelle). Nous avons examiné il y a quelques mois une chaire Ingénierie des activités culturelles et créatives. Le Conseil scientifique (CS) l'a validée à l'unanimité. Aujourd'hui on demande la création d'une chaire éducation artistique et culturelle. On trouve des nuances, mais fondamentalement ces deux chaires semblent identiques. Donc a-t-on besoin de la créer en urgence ? Peut être faut-il attendre trois ou quatre ans ? J'ai demandé des compléments d'information en amont. Il s'agirait d'une chaire ministérielle ? Donc il faut la lettre du ministre, en a-t-on une ? Par ailleurs le ministre ne figure pas parmi les personnes susceptibles de saisir l'ADC d'un projet de chaire...

Emmanuel Zacklad : On n'a pas été informé de la création de cette chaire. On est donc obligé de faire des suppositions.

Olivier Faron : Oui les établissements d'enseignement culturel sont étroitement associés. L'engagement du CNAM dans la culture est très fort avec par exemple le diplôme national de design etc. Le collègue recruté sur la chaire « Ingénierie... » souhaite en être déchargé et c'est le collègue recruté sur la chaire « Education... » qui aura vocation à porter ces activités. Par ailleurs, j'ai toujours transmis en CA les courriers de la ministre aux instances, en particulier celui faisant mention du projet de chaire présenté aujourd'hui. Par ailleurs, l'ingénierie des activités culturelles n'a rien à voir avec l'éducation artistique et culturelle même si elles touchent toutes deux à la culture. Je rappelle enfin que cette chaire sera à Guingamp ce qui ne sera absolument pas le cas de l'autre chaire installée à Paris.

Jean-Claude Ruano-Borbalan : Une visite à l'INSEAC serait bien afin de développer les synergies. Je ferais la remarque suivante : en tant que directeur de l'EPN 16 réceptrice, ce n'est pas simple d'entendre que les enseignements d'éducation artistique et culturelle seront harmonieusement répartis. Nous aurons en effet trois chaires dans l'EPN sur le culturel : Jean Trouvé, Design, Ingénierie des activités culturelles et Education artistique et culturelle. Je pense que cela méritera des interrogations et des discussions pour bien les harmoniser.

Olivier Faron : Merci à Jean-Claude Ruano-Borbalan de ces observations. Il y a incontestablement la volonté d'un fort investissement sur le culturel. Par ailleurs, la démocratie est respectée en cette assemblée et le CA votera ou non en fonction de ce qu'elle aura décidé. C'est en effet compliqué mais je ne doute pas que nous nous développerons sur ce champ prioritaire.

Frédérique Ewen-Horellou demande à ce que les conditions de concertation avec les EPN et les laboratoires soient bien rappelées au rapporteur d'un projet de chaire.

Marc Himbert déclare le scrutin ouvert et comme plusieurs membres de l'ADC le demandent, il a lieu à bulletin secret.

À l'issue du scrutin (74 votants), il est décidé de délibérer (40 voix contre 18), et la proposition de création de la chaire hydrogène et énergies décarbonées est votée à la majorité (48 voix contre 5), avec la mention prioritaire (29 voix contre 19).

c. Chaire Transitions professionnelles, formation et action publique
(rapporteur : F.Pigeyre)

Le président Himbert appelle la professeure du CNAM Frédérique Pigeyre pour rapporter. La professeure Pigeyre présente son rapport qui a fait l'objet d'une communication préalable aux membres de l'ADC, en expliquant pourquoi la création d'une chaire « Transitions professionnelles, formation et action publique » est importante pour le CNAM. Puis le débat est ouvert.

Valérie Debord : Toute l'offre de formation passe par les régions et nous ne sommes même pas citées dans le rapport. Il n'a pas été non plus procédé à des consultations de personnalités extérieures.

Frédérique Pigeyre : C'est vrai mais ce sera fait.

Manuel Zacklad : Je ne doute pas de l'intérêt de la problématique mais dans quelle discipline s'inscrirait la chaire ?

Frédérique Pigeyre : à la convergence de la sociologie du travail et de l'emploi et des sciences du management.

Ghislaine Chartron : Quel est le positionnement de la chaire par rapport au laboratoire CEET car je m'étonne de recréer une chaire sur le sujet de l'emploi qui est déjà traité au CNAM par les enseignants-chercheurs de ce laboratoire.

Frédérique Pigeyre : Les enseignements et recherches de la chaire seront complémentaires à ceux du CEET.

Marc Himbert déclare le scrutin ouvert et comme plusieurs membres de l'ADC le demandent, il a lieu à bulletin secret.

À l'issue du scrutin (72 votants) il est décidé de délibérer (**46 voix contre 26**), et la proposition de création de la chaire Transitions professionnelles, formation et action publique est votée à la majorité (38 voix contre 30), sans la mention prioritaire (17 voix pour contre 51).

d. Chaire Calcul scientifique
(rapporteur : J.F. Zagury)

Le président Himbert appelle le professeur du CNAM Jean-François Zagury pour rapporter. Le professeur Zagury présente son rapport qui a fait l'objet d'une communication préalable aux membres de l'ADC en expliquant pourquoi la création d'une chaire « Calcul scientifique » est importante pour le CNAM. En particulier il rappelle que la chaire a été créée une première fois mais que le recruté n'a pas pu finalement venir pour des raisons administratives. Depuis cinq ans il n'y a

plus de calcul scientifique de mathématiques appliquées au CNAM alors que c'est essentiel pour l'établissement et son école d'ingénieur. Dans l'industrie, les systèmes complexes ne cessent d'évoluer et appellent aussi du calcul scientifique. Cela nécessite le recrutement d'un spécialiste de bon niveau. Sur un plan écologique également.

Puis le débat est ouvert.

Marc-Eric Bobillier-Chaumont : pourquoi le candidat retenu n'est finalement pas venu ? Dans les perspectives d'emploi, la vacance de cet emploi n'est pas donnée.

Marc Himbert : il y a-t-il lieu de réinterroger les compétences académiques et les compétences professionnelles attendues sur cette chaire ? Par ailleurs, un concours arrêté est toujours problématique en particulier lorsque l'impétrant en est à l'origine. Faut-il se donner, par exemple, un an de plus pour y réfléchir et démarcher des candidats ?

Jean-François Zagury : il y a urgence à recruter sur la chaire pour les équipes du CNAM. On reste sur des compétences académiques classiques avec des contrats dans l'industrie. On a un stock de très bons candidats académiques notamment qui devraient postuler.

Marc Himbert déclare le scrutin ouvert et comme plusieurs membres de l'ADC le demandent, il a lieu à bulletin secret.

À l'issue du scrutin (71 votants), il est décidé de délibérer (60 voix contre 11) et la proposition de création de la chaire Calcul scientifique est votée à la majorité (57 voix contre 14) avec la mention prioritaire (51 voix contre 19).

e. Chaire Laïcité
(rapporteur : T.Duchêne)

Le président Himbert appelle Thibaut Duchêne, adjoint à l'administrateur général en charge du développement et de la stratégie, et professeur associé à l'Institut d'études politiques de Paris sur le thème « Laïcité », pour rapporter. Thibaut Duchêne présente son rapport, qui a fait l'objet d'une communication préalable aux membres de l'ADC en montrant pourquoi la création d'une chaire Laïcité est importante pour le CNAM. En particulier il explique que la chaire se situe à la lisière du droit public et du droit privé avec des applications directes dans le droit privé, en lien avec les associations engagées. La chaire aura le soutien du Conseil des sages de la laïcité et de l'Observatoire de la laïcité.

Jean-Claude Ruano-Borbala : il a été créé dans l'EPN 16 un certificat en gestion de la laïcité en société avec le professeur du CNAM Michel Miné, car il y a une volonté ministérielle de former les imams et les aumôniers de prison sur la question. Au travers de ce certificat, j'ai essayé de faire en sorte que l'on ne soit pas la énième réponse générale sur la laïcité mais que le Cnam apporte une réponse spécifique utile. Il n'a pas été nécessaire de mettre en place une chaire pour diffuser des enseignements. Je pense donc qu'il n'y a pas urgence à créer cette chaire pour monter en généralité.

Hélène Tozin : Je représente les anciens diplômés auditeurs du CNAM. Je suis émue de parler. Pour nous la laïcité est une urgence. Cette nouvelle chaire représente l'ouverture du domaine. Ce que l'on

dit là, face à ce que l'on vit avec les attaques contre la laïcité, montre qu'il y a urgence à créer cette chaire. Donc il faut que cela se passe.

Manuel Zacklad : Je m'interroge un peu sur l'orientation en droit. Ma sensibilité me pousse à regarder ailleurs.

Karim Medjad : Le caractère juridique de la laïcité me semble secondaire. Peut-on brader l'interdisciplinarité ?

Marc Himbert : Cette assemblée a précisément parmi ses caractéristiques de permettre de cultiver et de faire vivre l'interdisciplinarité.

Frédérique Ewen-Horellou : Il y urgence à créer une telle chaire, c'est l'évidence. Son rattachement à telle ou telle EPN est secondaire mais il en faut un. Il faudrait une mission avec une commande officielle de l'Etat avec lettre d'engagement pour espérer une dotation en moyens.

Thibaut Duchêne : certains souhaitent attendre, d'autres que l'on crée cette chaire en droit. Je pense que la question de l'urgence ne doit pas se poser en ces termes. Les enjeux sont très forts et durables. Les candidatures sur la chaire devraient venir de professionnels du sujet, professeurs d'université ou fonctionnaires, probablement.

Marc Himbert déclare le scrutin ouvert et comme plusieurs membres de l'ADC le demandent, il a lieu à bulletin secret.

À l'issue du scrutin (71 votants), il est décidé de délibérer (59 voix contre 12) et la proposition de création de la chaire Laïcité est votée à la majorité (59 voix contre 12) avec la mention prioritaire (50 voix contre 21).

f. Chaire Économie industrielle – Jean-Baptiste SAY
(rapporteur : L. Cappelletti)

Le président Himbert appelle le professeur du CNAM Laurent Cappelletti pour rapporter. Le professeur Cappelletti présente son rapport qui a fait l'objet d'une communication préalable aux membres de l'ADC en expliquant pourquoi la création d'une chaire d'économie industrielle est d'importance pour le CNAM. En particulier il rappelle qu'il s'agit d'une chaire historique du CNAM puisqu'elle fait partie des trois premières chaires créées au CNAM et a été occupée à son origine par Jean-Baptiste Say. Puis le débat est ouvert.

Marc Himbert : Est-ce que l'on pense pouvoir mobiliser des candidatures de haute qualité sur la chaire, compte tenu la dimension et la symbolique de celle-ci ?

Laurent Cappelletti : Les entretiens menés avec le directeur de l'EPN concernée par la chaire, son dernier titulaire Christian Saint-Etienne et des personnalités extérieures spécialistes de la question confirment que des candidatures adaptées à la chaire sont attendues.

Marc Himbert déclare le scrutin ouvert et comme plusieurs membres de l'ADC le demandent, il a lieu à bulletin secret.

À l'issue du scrutin (57 votants), il est décidé de délibérer (52 voix contre 5) et la proposition de création de la chaire Economie industrielle – Jean-Baptiste Say est votée à la majorité (52 voix contre 5) avec la mention prioritaire (40 voix contre 15).

4. Programme de travail de l'assemblée

a. Projets de chaires en cours d'instruction

Quatre projets de chaires ont été déposés et vont entrer en instruction selon la procédure adoptée au point 2 de la présente séance : Droit immobilier, Renseignement (Intelligence studies), Transformation des organisations – entreprises et industries du futur, Transitions et innovation responsable.

b. Calendrier des réunions 2020

Le calendrier des réunions en 2021 sera prochainement communiqué aux membres de l'ADC. Il comprendra à la fois les réunions plénières permettant d'instruire les projets de chaire et d'engager des réflexions prospectives, et les réunions restreintes (de même composition formelle) destinées à examiner les propositions des comités de sélection sur les six chaires proposées en juin dernier, prochainement mises au concours. A priori des séances plénières en février, juin, octobre et des séances restreintes en avril (Mercredi 14) et juin (Mercredi 23).

Le président Himbert, rejoignant en cela le professeur Gnesotto,

5. Questions diverses

Aucune question diverse n'est inscrite à l'ordre du jour.

Le président Himbert remercie les membres de l'ADC pour la richesse des débats tenus, les rapporteurs pour leur contribution décisive au processus, ainsi que Claire Pages, Marc Gheza et Guillaume Baudet pour l'organisation remarquable de la séance et leur implication au service de son bon déroulement. Il clôt la séance à 17h30.